

INAMISSIBLE !!!

INADMISSIBLE l'attitude d'inertie du Président qui refuse aux représentants des personnels d'inscrire à l'ordre du jour des points essentiels (fermeture des trésoreries de Miramas et d'Eyguières), qui refuse de tenir une séance sur 2 jours alors que les sujets devant être abordés sont trop nombreux et trop lourds de conséquences pour les agents, qui refuse d'intervenir auprès des directeurs des administrations siégeant, sur des questions relevant de la sécurité et de la santé des agents.

INADMISSIBLE le refus d'appliquer la motion des OS permettant de modifier le Règlement Intérieur du CHS CT afin de mieux défendre les agents.

INADMISSIBLE de refuser la consultation du CHS avant soumission au CT des restructurations de services, des modifications de conditions de vie au travail des agents.

INADMISSIBLE l'attitude d'un directeur des Douanes qui refuse d'admettre que les modifications de fonctionnement du bureau de Fos/Port St Louis sont en réalité une restructuration qui, affectant un nombre important de douaniers dans leurs missions, leurs conditions de travail, relève des compétences du CHS.

INADMISSIBLE les esquives du Président du CHS et de certains directeurs aux questions prégnantes des OS.

Ce CHS a été une fois de plus, houleux et combatif, il nous semblait crucial d'obtenir des réponses, des engagements de la parité administrative sur des questions Douanes comme DRFIP.

Après une présentation dogmatique de l'ASR de la DRFIP par Bernard PONS, les annonces de la mise en place de services pour la gestion de la métropole de Marseille de la fusion des trésoreries de Miramas et d'Eyguières ont amené les OS à voté à l'unanimité une motion visant la mise en place d'un Groupe de Travail CHS sur les services fusionnés de la DRFIP.

Une fois de plus, le Président du CHS a refusé de valider immédiatement la motion votée, malgré notre insistance.

Face à cette attitude butée, tous les représentants des personnels se sont dressés et ont quitté la séance.

Nous avons également signifié le rejet de la catégorisation en risque majeur, légal par l'Etat-Major de la DRFIP des OS comme source de conflits ou de harcèlement.

Cette posture de la DRFIP 13 est significative du mépris adressé aux agents quant à leurs conditions de travail et à quant à leur devenir.

Solidaires aux Finances souligne l'attitude la DRFIP qui utilise le CHS comme une chambre d'enregistrement de décisions directionnels balayant ses obligations de protection des agents, participant en conséquence à la mort programmée de notre service public au Ministère des Finances.

Les représentants de Solidaires

**Agnès Conte – Judith Bertet – Agnès Le Gall
Philippe Piton – Jean Etienne Corallini - Vincent Finkbeiner (douane)**